

Les reptiles

> Jean-Paul JACOB

Les reptiles indigènes de Wallonie ne comprennent que trois espèces de serpents et quatre espèces de lézards. Ils sont assez peu mobiles et recherchent des milieux non forestiers, assez ensoleillés, sans utilisation intensive et qui bénéficient d'une certaine quiétude. La dynamique de leurs populations est, entre autres, influencée par la faible production de jeunes par femelle et par un développement embryonnaire avant tout conditionné par les températures estivales. Ces caractéristiques rendent les reptiles particulièrement vulnérables.

Dangereux, les reptiles ?

La crainte des morsures de serpents est une des raisons de leur image négative. Les cas de morsures dus à la vipère péliade sont devenus rarissimes et n'ont occasionné aucun décès depuis plus d'un siècle en Wallonie. Les couleuvres et les lézards sont totalement inoffensifs.

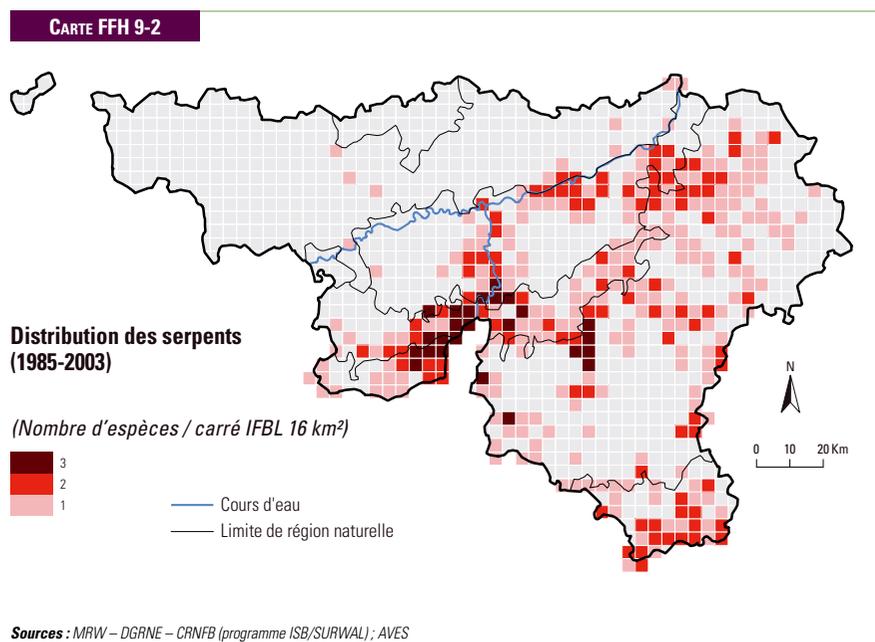
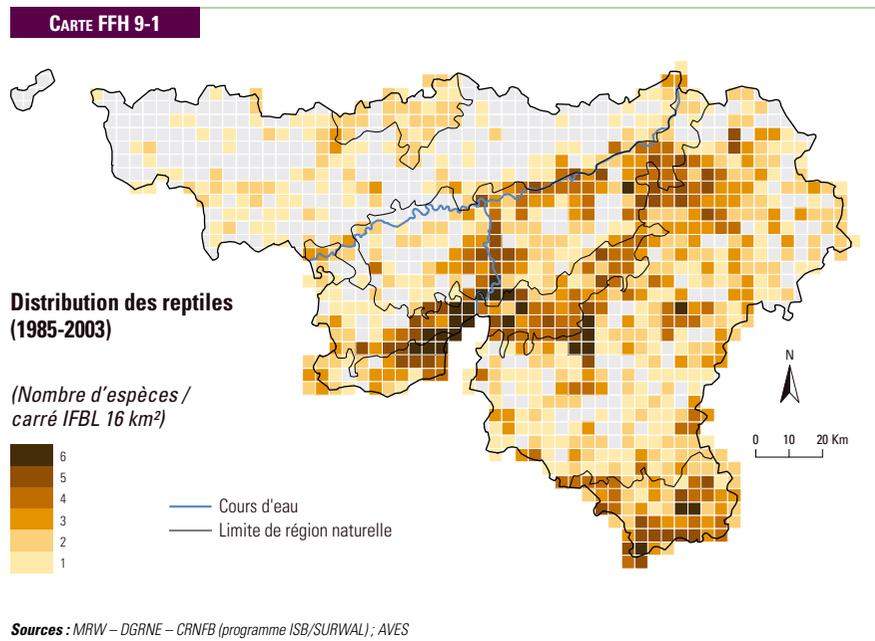
Distributions éclatées et petites populations

Au nord du sillon Sambre-et-Meuse, les reptiles sont rares et localisés. Seuls l'orvet et le lézard vivipare s'y rencontrent encore. Les reptiles sont plus répandus au sud où il reste davantage de milieux favorables. Ils manquent toutefois dans les zones très urbanisées et dans un nombre croissant de campagnes très intensivement exploitées [↘ CARTES FFH 9-1 et FFH 9-2]. Sauf dans quelques régions privilégiées, comme la Fagne-Famenne et la Lorraine, les populations sont petites et assez localisées. Si leur aire de répartition semble parfois encore assez importante, l'aire réellement occupée peut être très réduite [📄 dossier scientifique]. Ainsi, le lézard des souches n'occupe plus que 29 sites lorrains couvrant au total moins de 10 km², voire à peine 1 km² si l'on exclut le site du camp militaire de Lagland.

Les facteurs d'érosion restent actifs

La situation des reptiles est particulièrement défavorable : 4 reptiles sur 7 sont menacés (57 %) et une espèce est quasi menacée [↘ FIG FFH 9-1]. Ceci s'explique d'abord par le fait qu'ils occupent originellement des milieux pionniers, des zones de lisières, des landes, pelouses et autres milieux thermophiles, soit un ensemble d'habitats dont l'évolution a été clairement défavorable à l'échelle du siècle écoulé [voir FFH 1 et FFH 2]. Seul le lézard des murailles a connu une évolution en partie différente grâce à son adaptation aux carrières et constructions en pierre.

Bien que l'impact principal de certaines causes de dégradation date des décennies passées,



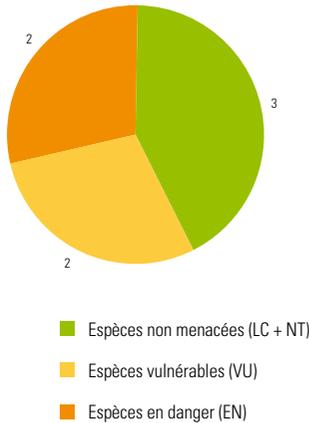
surtout des années 1950 à 1970, des altérations d'habitats ont encore cours aujourd'hui. Elles sont souvent progressives et insidieuses : comblements de fossés, pollutions locales ou diffuses, évolution naturelle des landes et pelouses vers le boisement, urbanisation... La disparition, la réduction de la taille et de la qualité des sites conduisent à la fragmentation du réseau écologique. Le développement de zones construites, voies de communication ou glissières de sécurité continues qui sont autant de barrières infranchissables, accentue

l'effet de fragmentation des habitats, réduit les échanges entre les populations et les mène à l'isolement [voir FFH 4 et FFH 5]. Ce problème est d'autant plus important que les capacités de dispersion des reptiles sont réduites, en particulier chez les lézards où elles peuvent ne pas dépasser quelques centaines de mètres par an. Des facteurs aggravants sont constitués par le trafic routier, les destructions volontaires de serpents et orvets, les prélèvements illégaux (terrariophiles), la raréfaction des insectes proies...

Les tortues présentes en Wallonie sont toutes des espèces exotiques. L'introduction de tortues dans la nature est une conséquence directe du commerce des animaux et de la vogue des jardins aquatiques en Belgique. Des individus d'espèces diverses lâchés çà et là restent en général des découvertes ponctuelles et sans conséquences. Par contre, les tortues aquatiques d'origine américaine, connues sous le nom de tortues de Floride (*Trachemys scripta*), posent un problème potentiel en raison du grand nombre d'individus mis en liberté depuis les années 1970-1980. Leur présence est surtout mise en évidence dans les étangs et eaux stagnantes du nord de la Wallonie. Ces tortues ne peuvent se reproduire pour des raisons climatiques (températures estivales trop faibles) mais leur nombre et leur longévité peuvent suffire à rendre leur présence dommageable à la faune et à la flore indigènes (prédation, consommation excessive des végétaux).

La réglementation qui interdit les introductions en général (décret du 6 décembre 2001 en Wallonie) est peu connue du public et des marchands. Elle ne fait pas l'objet d'une réelle application et reste peu efficace car rapidement contournée, comme c'est le cas avec les importations d'autres tortues suite à l'interdiction d'importations extra-communautaires des tortues de Floride à joues rouges (*Trachemys scripta elegans*) depuis 1997. La résultante est, à ce jour, un processus d'introductions continu en l'absence de politique de contrôle de ces animaux.

FIG FFH 9-1 Statut de conservation
des reptiles en Région wallonne (1985-2003)



Sources : MRW – DGRNE – CRNFB (programme ISB/SURWAL) ; AVES

Friches industrielles et carrières : des sites importants pour les reptiles

Devant la perte considérable de sites «naturels», la survie des espèces dépend en partie de leur capacité à s'adapter à des milieux de substitution. En Wallonie, ce sont pour l'essentiel des sites d'origine anthropique : anciens sites industriels, terrils, domaines ferroviaires, anciennes carrières [voir FFH 4 et FFH 5]. Tous les reptiles en occupent ; il s'agit même de la majorité des sites occupés par le lézard des souches ou le lézard des murailles. Localement, les populations peuvent y être très importantes : des centaines voire plus d'un millier de lézards des murailles sur de grandes carrières ou des tronçons de voies ferrées désaffectées.

Remerciements

Nous remercions pour leur collaboration et/ou relecture :

Marc CLIGNEZ, Christine FARCY, Violaine FICHEFET, Vincent GUISSARD, Catherine HALLET, Thierry KINET, Jean-Paul LEDANT et Sandrine LIEGEOIS

Sources principales

JACOB, J.-P. 2006. *L'érosion de la biodiversité : les amphibiens et les reptiles*. Dossier scientifique réalisé dans le cadre de l'élaboration du Rapport analytique 2006-2007 sur l'état de l'environnement wallon. Centrale ornithologique AVES-NATAGORA. Liège. 5p.

BRANQUART, E., DEBRUYNE, C., DELESCAILLE, L.-M. et GOFFART Ph. 2003. «Biodiversity in Wallonia». *Biodiversity in Belgium*. PEETERS, M., FRANKLIN, A., VAN GOETHEM, J.L. 2003. Bruxelles : Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. 330-349.

JACOB, J.-P., PERCSY, C., DE WAVRIN, H., GRAITSON, E., KINET, TH., DENOËL, M., PAQUAY, M., PERCSY, N. et REMACLE, A. 2006. *Amphibiens et reptiles de Wallonie*. Namur : Aves - Rainne et Région wallonne.

PEETERS W. 1980. *Atlas de Wallonie : Évolution du Massif forestier*. Commentaires. Namur : Société de développement régional pour la Wallonie.

(1) GENT, T., GIBSON, S. 2003. *Herpetofauna Worker's Manual*. Peterborough : Joint Nature Conservation Committee.

STUMPEL, A.H.P. 2004. *Reptiles and amphibians as targets for nature management*. Université de Wageningen.

COPPÉE, J.-L., NOIRET, C. 1995. *Réaménagement biologique des carrières après exploitation*. Brochure technique. 2. Jambes : MRW – DGRNE.

Guide de bonnes pratiques annexé à l'AGW du 17 juillet 2003 visant les conditions sectorielles relatives aux carrières, conformément aux dispositions du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Enjeux et perspectives

La conservation des prédateurs écologiquement exigeants que sont les reptiles nécessite un changement global d'attitude à leur égard et des gestions adaptées de l'espace, en priorité pour les serpents et le lézard des souches.

Des mesures correctives existent mais leur impact reste cosmétique. Par exemple, des réserves naturelles établies au profit des reptiles sont exceptionnelles et leurs exigences écologiques sont souvent peu rencontrées dans les plans de gestion d'espaces protégés. Faute de connaissances adéquates, des travaux ont parfois des conséquences néfastes. Des guides de bonnes pratiques existent cependant⁽¹⁾. Il importe de généraliser leur utilisation par les gestionnaires de sites devenus très favorables, comme d'anciennes carrières, friches industrielles ou voies ferrées. Ces guides préconisent

entre autres de favoriser l'évolution naturelle des sites sans reproflage, de maintenir les sols minéraux sans recouvrement, de réduire les semis et plantations.

En matière de conservation, la préservation de sites ou de complexes ruraux (campagnes, milieux semi-naturels et délaissés) assez étendus est nécessaire pour maintenir des réservoirs viables de populations. La restauration d'un «réseau écologique» dense, fonctionnel et utile à l'herpétofaune doit s'articuler sur ces zones clés, en utilisant les bords de voiries et friches. Le réseau Natura 2000 n'ayant aucun reptile comme espèce cible, la réalisation de plans d'action consacrés à la sauvegarde des espèces les plus menacées est nécessaire. Une modification de la perception de ces vertébrés (surtout des serpents) par le public pourrait être utile également.